



Nombre de membres en exercice : 8	Séance du mardi 21 mai 2019
Présents : 8	L'an deux mille dix-neuf et le vingt-et-un mai à 20 heures 45 l'assemblée régulièrement convoquée le 17 mai 2019, s'est réunie en Mairie sous la présidence de Monsieur Pierre, Didier Lamouroux, Maire.
Votants : 8	Sont présents : Pierre Didier LAMOUREUX, Marie-Thérèse LESTAGE, Mayder MARAN, Jérôme PANCHE, Jérôme TROLLIET, Laurence LEROY, Frédéric ARROYO, Michel POSSAMAÏ Secrétaire de séance : Mayder MARAN

Mayder MARAN est désignée secrétaire de séance. Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité. Jérôme TROLLIET indique qu'il ne l'a pas reçu. Monsieur le Maire s'engage à lui envoyer à nouveau.

Aménagement du territoire

intervention - présentation du plan alimentation du pôle d'équilibre territoriaux et ruraux Cœur Entre Deux Mers

Monsieur le Maire présente Bernard Pages, membre du bureau du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Cœur Entre Deux Mers, et Margaux Lega, chargée de mission service habitat et urbanisme durables. Ils présentent le projet alimentaire territorial.

Dans le cadre du développement, qui devient obligatoire, de l'utilisation des produits bio et/ou locaux pour la restauration scolaire, Monsieur le Maire propose de travailler avec le PETR.

Jérôme Trolliet trouve que ce projet est intéressant car il n'est pas normal de consommer des produits de chine ou autres.

Le PETR travaille sur la mise en place d'un outil d'aide à la décision. Pour ce faire, 5 communes pilotes ont été identifiées sur ce vaste territoire.

Parmi les projets, il pourrait y avoir la création d'un établissement public foncier agricole. Il s'agirait d'une structure en mesure de conserver de la surface agricole pour le compte d'agriculteur.

Les 2 représentants demandent si Gornac pourrait faire partie des 5 communes. Dans l'affirmative, il faudrait alors prévoir un groupe de travail.

Après discussion, les élus présents sont favorables à ce partenariat et constituent un groupe de travail. Celui-ci sera constitué de Didier Lamouroux, Jérôme Trolliet, Michel Possamaï et Frédéric Arroyo.

Demande d'un fond départemental

Proposition d'élection d'une opération au Fond Départemental d'aide à l'Équipement des Communes 2019 - DE 2019 008

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) fixées par le Conseil Départemental de la Gironde.

Après avoir écouté ces explications, Monsieur le Maire propose, de solliciter le FDAEC pour les dépenses suivantes :

Achat de panneaux	1 331.76€ TTC
Rehausse échafaudage et achat d'un escabeau	610.00€ TTC
Etude d'aménagement de la salle des fêtes	2 400.00€ TTC
Achat d'une imprimante	4 715.40€ TTC
Travail de taille de pierre	7 450.00€ TTC
pour un montant total de 16 507.16€ TTC.	

Dans ce cadre Monsieur le Maire propose :

- de demander au Conseil Départemental d'attribuer une subvention de 10 914euros à la commune de Gornac ;
- d'assurer le financement complémentaire par autofinancement communal pour ces deux projets.

La recette afférente à cette subvention sera imputée au budget de l'exercice en cours (chapitre 000-13, article 1323).

Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Eclairage public

Monsieur le Maire propose d'interrompre l'éclairage public la nuit. Cette action serait menée dans un but de respect de l'environnement. Il s'agirait de ne pas dépenser cette énergie et de préserver l'environnement par le respect de la faune et la flore.

Les bordures potentiellement dangereuses seront peintes en blanc avec une peinture réfléchissante. Une signalisation adaptée sera mise en place.

Monsieur le Maire présente le secteur, composé d'environ 45 lampes, qu'il propose de couper de minuit à 5h toutes les nuits. La majorité des présents est favorable.

Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune - DE 2019 009

Monsieur le Maire exprime la volonté de la commune d'initier des actions en faveur de l'écologie, de l'économie et de la maîtrise de l'énergie dans le domaine de l'éclairage public.

Cette démarche volontariste de la commune est en adéquation avec les démarches étatiques développées suite au Grenelle de l'environnement, à savoir le décret n° 2011-831 du 12 juillet 2011 et son arrêté ministériel du 25 janvier 2013 qui entre en application le 1er juillet 2013 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses.

Une réflexion commune a ainsi été engagée par la Commune et le Syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde (SDEEG) afin de minimiser l'impact de l'éclairage public sur l'environnement, la biodiversité, les émissions de gaz à effet de serre et la pollution lumineuse.

L'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire au titre de l'article L2212-2 du Code général des collectivités territoriales. Le Maire dispose, à ce titre, de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation de l'éclairage public. Le SDEEG accompagne administrativement et techniquement la commune dans cette démarche d'économie d'énergie.

Cette réflexion a conduit à une limitation de l'éclairage en réalisant des coupures de l'éclairage public au milieu de la nuit pendant une plage horaire peu fréquentée par la population, à l'exemple de nombreuses communes en France.

Une réunion publique est organisée le 5 juillet 2019 à 18h30 à la salle des fêtes. Le projet sera présenté aux participants.

Des panneaux d'information seront installés aux entrées de la commune. Une information des habitants et un arrêté indiquant précisément les horaires d'extinction seront réalisés.

Votants : 8
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 1

Développement local

Dans le cadre de la mise à disposition du domaine public à l'association « les Agités du local » pour leur marché mensuel, Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas eu de retour de la Chambre d'agriculture et de la Chambre de Commerce et de l'industrie.

Monsieur le Maire présente le projet de délibération.

Délibération pour la mise à disposition d'un espace public - marché mensuel - DE 2019 010

Vu la loi des 2 et 17 mars 1791 relative à la liberté du commerce et de l'industrie,

Vu l'article L 2224-18 du code général des collectivités territoriales,

Considérant l'absence d'avis, de la Chambre d'Agriculture et de la Chambre de commerce et de l'industrie aux courriers du 26 mars 2019, dans le délai d'un mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- *décide de mettre à disposition la place de la salle des fêtes à l'association « Les Agités du Local » dans le cadre de l'organisation d'un marché mensuel n'excédant pas 20 exposants,*

- *fixe le montant annuel de la cotisation facturée à l'association « Les agités du local » à 250.00€.*

*Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0*

Associations et animations

Association du Moulin du Haut Benauge

Jérôme Trolliet, membre de l'association du Moulin du Haut Benauge, souhaite que le moulin ait un nouveau nom, soit « Moulin de Gornac Haut Benauge ». Il dit que la demande doit être formulée au comité du Haut Benauge.

L'actuel Président de l'association du Moulin du Haut Benauge a fait savoir qu'il ne souhaite pas poursuivre son engagement. Les membres du conseil municipal vont donc convier les personnes intéressées pour prendre la suite de l'activité.

Comité des fêtes

Monsieur le Président, conseiller municipal, dit que l'association organise une grande soirée moules / frites le 6 juillet 2019 sur l'Esplanade Fongrave. Monsieur le Maire indique qu'il paraît opportun de proposer une animation autour du développement durable et de la transition pour 2020.

Marché local

Le prochain marché aura lieu le jour de la fête de la musique, soit le 21 juin 2019. L'association souhaite donc proposer une animation musicale.

Panneaux d'entrées de bourg

Monsieur le Maire présente plusieurs versions de panneaux. Après échanges puis votes, le choix porte sur la proposition bleue. Monsieur le Maire dit qu'ils seront installés par l'agent technique et des bénévoles.

Urbanisme

Permis de construire de la salle des fêtes

Monsieur le Maire présente les modifications apportées par l'architecte pour le permis de construire. Le conseil municipal valide cette version et demande à l'architecte de préparer le dossier de dépôt.

Certificat d'urbanisme opérationnel

Monsieur le Maire présente la liste des dépôts de demande de certificat d'urbanisme. Après discussion, les parcelles A697, A698, A699, ZH97 et ZL97 vont faire l'objet d'une demande dérogation à Monsieur le Sous-Préfet. La parcelle ZL97 va faire l'objet d'une demande de dérogation dans le cadre d'un projet agricole.

Questions diverses

Représentants aux commissions et syndicats

Suite aux démissions, il y a lieu de remplacer les départs. Après échanges, les résultats sont les suivants.

Pour la commission communale des Impôts Directs, Frédéric Arroyo va remplacer Alain Combes en titulaire, Laurence Leroy va remplacer Dominique Brifaut en suppléante et Jérôme Panche va remplacer Gilles Galles en titulaire.

Pour la commission communale d'appel d'offre, Jérôme Panche remplace Alain Combes en titulaire et Michel Possamaï remplace Dominique Brifaut en suppléante.

Pour la commission communale des finances, Mayder Maran remplace Alain Combes.

Pour la commission communale de la communication, Mayder Maran remplace Alain Combes.

Pour celle des bâtiments et de l'aménagement du bourg, Frédéric Arroyo remplace Dominique Briffaut en responsable, Jérôme Trolliet et Mayder Maran remplace Gilles Galles et Alain Combes en qualité de membre.

Pour la commission de la voirie, Jérôme Trolliet et Jérôme Panche remplace Dominique Briffaut et Gilles Galles.

Frédéric Arroyo devient le référent pour la défense pour remplacer Dominique Briffaut.

Mayder Maran remplace Alain Combes au siège de Tourisme Entre Deux Mers.

Didier Lamouroux devient le référent au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Sud Gironde pour remplacer Alain Combes.

Michel Possamaï remplace Gilles Galles au Syndicat de l'Eau de Saint Brice.

Frédéric Arroyo remplace Gilles Galles au SIPHEM.

Elections européennes

Les élus élaborent un planning pour la tenue du bureau de vote lors des élections européennes.

La prochaine séance aura lieu le 25 juin 2019 à 20h45.

La séance levée à une heure.

LAMOUREUX Pierre Didier	
LESTAGE Marie-Thérèse	
MARAN Mayder	
PANCHE Jérôme	
TROLLIET Jérôme	
LEROY Laurence	
ARROYO Frédéric	
POSSAMAÏ Michel	